

Barbezières à Gourville



Lettre d'information du site Natura 2000 FR5412023
« Plaine de Barbezières à Gourville »

Lettre 2 - Avril 2016



Edito

L'outarde et l'œdicnème font de ce secteur un lieu de reproduction, ce n'est pas anodin si ces migrateurs ont choisis ces lieux étapes.

Mieux connaître leurs existences et favoriser leur reproduction reste un enjeu majeur.

Observer, écouter, identifier sont des actes naturels que nous avons un peu oubliés avec la modernité.

Acteurs des territoires, nous avons au cours de nos déplacements l'occasion de voir ces volatiles nommés localement canepetière et courlis de terre. Si tel n'est pas votre cas, venez profiter des animations organisées par CA16.

Des actions spécifiques sont mises en œuvre dans ce secteur pour favoriser le passage migratoire, mais surtout leur période de reproduction.

La chambre d'agriculture de la Charente est l'acteur incontournable pour accompagner les actions de préservation tout en veillant au maintien des productions économiquement viables.

Pour parfaire vos connaissances, connaître les actions, ou découvrir les spécificités liées aux enjeux natura 2000 n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Jacques AUPETIT, élu de la
Chambre d'agriculture de la Charente



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Le site « Plaines de Barbezières à Gourville » est une ZPS, Zone de Protection Spéciale, qui relève de la Directive européenne dite « Oiseaux ».

Ce site est connu pour être une zone de reproduction et de rassemblement de l'Outarde canepetière ainsi que de nombreux oiseaux de plaines.

En tout, ce sont plus de 100 espèces d'oiseaux qui ont été répertoriées sur l'ensemble du site de 8 108 ha.

Parmi ces espèces, 13 sont inscrites sur l'Annexe I de la Directive Oiseaux, c'est-à-dire qu'elles sont menacées soit par la disparition de leur habitat, soit par leur faible population, soit parce qu'elles nécessitent un habitat spécifique. L'Outarde canepetière, l'œdicnème criard et les busards en font partie.

Le site a fait l'objet d'un Document d'Objectifs validé en 2008, qui a dressé un état des lieux des espèces et des milieux, ainsi que des activités humaines. Cela a permis de mettre en avant les menaces ainsi que les leviers pour rétablir ou maintenir ces espèces sur le site, dans un bon état de conservation.

Les enjeux du site qui en découlent sont :

- le maintien des oiseaux d'intérêt communautaire, notamment des œdicnèmes et des outardes car leurs effectifs ont fortement diminué depuis une trentaine d'années
- le maintien, la restauration et une gestion favorable des habitats fréquentés par ces espèces.

Afin de répondre à ces enjeux, 5 objectifs ont été définis :

- Créer et/ou gérer les milieux herbacés favorables aux oiseaux de plaine pour enrayer le déclin des effectifs. Il s'agit d'atteindre environ 15% de la Surface Agricole Utile en surfaces enherbées gérées favorablement.
- Garantir une mosaïque de milieux.
- Créer et/ou gérer des corridors écologiques (haies, chemins, bandes

enherbées) pouvant servir de zones d'alimentation, de nidification et de refuge.



Juste une parcelle labourée ?
Une vingtaine d'œdicnèmes sont sur la photo

Il s'agit de réaliser l'entretien de ces milieux en dehors des périodes de nidification, soit préférentiellement entre novembre et février, mécaniquement et avec du matériel adapté.

- Conserver les arbres isolés et les petits boisements pouvant servir de zones de nidification, d'observation et de refuges. Ces milieux sont utilisés par notamment le milan noir, le busard Saint-Martin et le bruant ortolan.
- Suivre les projets d'aménagement et d'infrastructures pouvant perturber ou provoquer des mortalités directes d'oiseaux de plaines.

Les outils disponibles pour répondre à ces objectifs sont la charte Natura 2000, les Contrats Natura 2000 et les Mesures Agro-Environnementales.

Ils sont décrits dans un document disponible dans les mairies du site, téléchargeable sur le site internet de la DREAL et de la Chambre d'agriculture et auprès de la structure animatrice.

barbezieresgourville.n2000.fr

Près de chez vous

L'Oedicnème criard ou courlis de terre

Vous l'entendez sûrement le soir à partir du mois de mars. Parfois identifié comme le cri d'une chouette, ce cri strident, pouvant être repris par plusieurs individus en même temps, est bien celui de l'oedicnème criard.

L'oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) fait partie des oiseaux migrateurs d'intérêt communautaire que l'on peut observer en Charente.



L'Oedicnème

©Emilie Barbelette

La population française a été estimée en 1995 entre 5000 et 9000 couples.

En Poitou-Charentes, nous avons entre 1500 et 3000 couples, ce qui représente environ 30% de l'effectif national. Ces chiffres, après être resté relativement stables, semblent accuser un déclin.

Cet oiseau d'une quarantaine de centimètres pèse environ 460g.

Il a une envergure d'environ 80 cm et une longévité d'une quinzaine d'années.

Il se caractérise avant tout par ses grands yeux aux iris jaunes, adaptés à la vision nocturne. Il arbore un plumage brun clair strié de noir sur le dos. Ses ailes présentent 2 bandes claires (visibles seulement en vol). Son bec est robuste avec une base jaune et son extrémité noire.

Il apprécie particulièrement les milieux chauds et secs. En France on le retrouve notamment dans les terrains calcaires caillouteux ensoleillés.

En Charente, à défaut de milieux steppiques, ses habitats de prédilection pour la nidification sont les milieux de culture avec du sol nu ou à végétation rase, qui se réchauffe rapidement, donc de préférence caillouteux et secs. On les retrouve sur les labours et semis à larges sillons tels que les semis de maïs non irrigué ou de tournesol, dans des prairies maigres, friches, ou encore des vignes. Pour son alimentation, son habitat de prédilection est la prairie riche en insectes. En cas de danger, il se fige et devient très difficile à repérer.

Cette espèce migratrice passe l'hiver en Espagne et en Afrique du Nord (Maroc notamment). Il revient dans nos régions à la fin février pour effectuer sa parade nuptiale. Certains arrivent déjà en couple.

Le nid est une petite cuvette au sol creusé sur le sol à environ 5cm de profondeur, et d'une vingtaine de cm de large en terrain dégagé pour pouvoir repérer aisément les prédateurs.

Les deux partenaires couvent 1 à 3 oeufs en alternance. L'incubation dure environ 25 jours. Les jeunes sont nidifuges (ils quittent le nid rapidement après la naissance) et sont ensuite nourris et élevés par les deux parents.

Les jeunes, aux couleurs beiges roussâtres, deviennent indépendants au bout de 6 semaines.

Fin août les individus se rassemblent avant de migrer vers le sud, courant octobre le plus souvent. Certains individus peuvent rester hiverner dans la région si l'hiver est doux.

Dans le Poitou-Charentes on comptabilise une vingtaine de lieux de rassemblements.

L'alimentation des Oedicnèmes criards est assez large. Ils chassent à l'aube ou au crépuscule. Ils peuvent se nourrir en pleine journée si besoin. Les invertébrés terrestres et leurs larves sont au menu (ex : vers de terre, criquets, coléoptères...) ainsi que de plus gros animaux occasionnellement (rongeurs, petits lézards...).

Menaces : Les oedicnèmes nichant au sol dans des parcelles cultivées, la destruction des œufs ou des poussins lors des travaux agricoles est une forte cause de mortalité des jeunes. Si des milieux favorables sont encore disponibles, les adultes se lancent généralement dans une ponte de remplacement, qui puise dans leurs réserves énergétiques.

De plus, avec la diminution des prairies et des jachères, la diminution ressource alimentaire en insectes a aussi un impact sur le succès des nichées.



L'Oedicnème criard

La disparition progressive de l'élevage extensif et l'extension de la monoculture apparaissent comme les causes principales de la raréfaction de cette espèce, comme de nombreuses autres inféodées aux plaines. Elles entraînent une réduction des ressources alimentaires par l'usage des pesticides et la dégradation des sites de nidification.

L'espèce bénéficie des Mesures Agro-Environnementales mises en place sur le site Natura 2000 pour l'outarde canepetière. En effet ces mesures visent à implanter une surface enherbée et de n'y intervenir qu'à la fin de l'été, lorsque les jeunes sont autonomes.

Durant vos travaux agricoles, à l'extérieur ou en balade : observez les oiseaux de plaine !



Nid de de busard

Que vous soyez agriculteur ou habitant du site Natura 2000, lorsque vous avez l'occasion d'observer des parcelles agricoles, observez si les oiseaux font des allers et venues au même endroit.

Si c'est le cas, alors il y a suspicion de nichée. Que faire ? Surtout, n'allez pas vérifier sur place. Si vous n'êtes pas l'exploitant de la parcelle, vous n'avez pas à y entrer (sauf si vous êtes chasseur). Si vous êtes l'exploitant, ne dérangez pas les oiseaux !

Contactez l'animateur du site. Il prendra contact avec l'exploitant si ce n'est pas vous et les partenaires tels que Charente Nature et la Fédération des Chasseurs pour voir si, et quelles mesures doivent être prises.

Ensuite au moment de la récolte (fauche ou moisson), un petit périmètre pourra être mis en place avec du grillage. Car une fois la parcelle récoltée, le nid se trouve exposé aux prédateurs.

Une plaquette a été éditée en 2015 et distribuée aux agriculteurs ainsi qu'aux acteurs agricoles comme les coopératives et les entrepreneurs. Elle décrit les espèces ciblées qui sont en premier lieu les busards, nichant dans les céréales, mais aussi l'Outarde canepetière et l'Édicnème criard. Elle est téléchargeable sur le site barbezieresgourville.n2000.fr et à la demande auprès de l'animateur.



Et pourquoi pas ... une barre d'effarouchement ?

Pour quoi faire ?

Les espèces qui nichent au sol ne s'enfuient pas forcément face aux dangers : incapacité (jeunes-œufs), comportement (couve-ponte), lenteur ou bien désorientation. C'est ce qu'on appelle la réaction de prostration. Face à un danger, l'oiseau a 4 options : l'attaque, la fuite, la diversion ou la prostration. C'est ce dernier mode que choisit l'Outarde, qui est aussi le moins énergivore.

Cette méthode a pour but de forcer les oiseaux à fuir avant le passage de la faucheuse ou du broyeur pour ne pas les piéger.

Même si le nid contient des œufs, cela permet de sauver au moins la femelle qui pourra faire une seconde nichée dans l'année ou l'année suivante.

Qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ?

Ce sont des barres fixées à l'avant du tracteur. L'agriculteur effectue un premier passage dans la parcelle laissant le temps aux animaux de s'enfuir.

Il existe 2 types de barres (variantes possibles) :

- à peignes grattoirs : ratisse le sol afin de forcer les animaux à quitter la zone.
- à chaînes balayantes : émet un bruit très important qui effraie les animaux.

Comment procéder ?

- de façon centrifuge pour pousser les animaux vers l'extérieur de la parcelle.
- vitesse inférieure 12 km pour laisser le temps aux animaux de réagir.

Cette technique a le gros avantage d'épargner la quasi-totalité des animaux, gibier ou espèces protégées.



Vous êtes une collectivité ou un particulier non exploitant ? Pensez à la charte et aux contrats !

De nombreuses collectivités sont propriétaires de parcelles ou on en charge la gestion de certains milieux. Il est possible pour elles de signer une charte sur ces milieux afin de les gérer au mieux !

De nombreux milieux sont éligibles à la charte, voici quelques exemples :

- les abords de voiries, qu'il est convenu d'entretenir en dehors des mois de mai à août, sans produits chimiques, sauf impératifs de sécurité. Les haies doivent avoir une largeur d'au moins 1 mètre.
- les jachères et terrains non productifs, sur lesquels il est prévu aucune intervention du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, ni fertilisation ou traitements phytosanitaires.
- les surfaces boisées, qu'il s'agit de maintenir boisée et ne pas transformer en plantation de résineux ou d'espèces exotiques. Il est prévu aussi de maintenir le bois mort (sauf si danger avéré).

Contrairement aux contrats qui permettent une prise en charge financière du surcoût de gestion, la signature d'une charte est avant tout une démarche volontaire d'adhésion à la sauvegarde de notre biodiversité locale (engagement pour 5 ans).

Pour adhérer, contactez l'animateur du site (contact ci-dessous)

La structure animatrice

Suite à un appel d'offre de la DREAL Poitou-Charentes, la Chambre d'agriculture de la Charente anime le site Natura 2000 pour une période de 3 ans.

La Chambre d'agriculture est un établissement public dont les principaux rôles sont :

- Rôle consulaire : elle représente les intérêts des agriculteurs et du monde rural auprès des pouvoirs publics.
- Rôle d'intervention : elle gère un ensemble d'activités au nom de l'intérêt général agricole.

Forte de son expérience en développement agricole, la Chambre d'Agriculture réalisera une animation de proximité pour répondre aux attentes des acteurs et créer ainsi une dynamique de préservation du site.



Contact : Damien ROY
Antenne de Segonzac
05 45 36 34 00 / 06 07 76 76 29
damien.roy@charente.chambagri.fr

Rerouvez plus d'infos sur la Plaine de
Barbezières à Gourville sur
barbezieresgourville.n2000.fr

Actions 2016 - 2017

- Sortie grand public
- Suivis des outardes et des œdicnèmes
- Lettre info n°3
- Suivi de l'occupation du sol
- Réunion d'information sur les différents contrats
- Suivi des travaux sur la ligne à haute tension
- Assistance des porteurs de projets

Un site jumeau en Charente-Maritime

Le site jumeau de Barbezières à Gourville est le site des Plaines de Néré à Bresdon, en Charente-Maritime. Il a des enjeux similaires et est animé par la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime.

Martine GERON
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
Antenne de Saintes - 3 Boulevard de Vladimir
17100 Saintes - Tel : 05 46 93 71 05 / 06 33 67 51 36
n2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr

Les partenaires



barbezieresgourville.n2000.fr